



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce international

Question écrite n° 52874

Texte de la question

M. Bernard Perrut demande à Mme la ministre de la culture et de la communication s'il s'avère exact que le gouvernement français est prêt, dans le cadre des négociations de l'Organisation mondiale du commerce, à abandonner la règle de l'unanimité qui prévaut au sein de l'Union européenne. Dès lors, le cinéma, l'audiovisuel, la propriété intellectuelle, la culture ne pourraient plus bénéficier de la protection accordée au titre de l'exception culturelle, et il souhaite connaître son point de vue sur cette menace.

Texte de la réponse

Le traité de Nice prévoit que le Conseil statue désormais à la majorité qualifiée sur la négociation et la conclusion d'accords dans le domaine des services. Toutefois, compte tenu des enjeux, qui ne sont pas seulement économiques, liés aux services culturels et audiovisuels, le Gouvernement s'est attaché à obtenir le maintien d'un traitement dérogatoire en faveur de ces services. De fait, le Traité de Nice prévoit que la négociation et la conclusion d'accords sur les services culturels et audiovisuels requièrent le commun accord des Etats membres : les décisions dans ces domaines ne peuvent être donc prises qu'à l'unanimité des Etats membres. En outre, le traité stipule que l'unanimité est également requise dans les négociations horizontales envisagées à l'OMC, comme par exemple sur les subventions dans les services ou sur les réglementations. Les dispositions adoptées consacrent ainsi, dans le Traité, l'« exception culturelle » et assurent une protection efficace de nos intérêts dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52874

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2000, page 6172

Réponse publiée le : 22 janvier 2001, page 435